

Marquage Bicycode

Depuis 2022, afin de lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos neufs ou d'occasion vendus par des commerçants font désormais l'objet d'un marquage. Leur numéro unique est inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.

Pour votre vélo acheté avant 2022, la CASA vous propose de le marquer pour vous donner une chance de le retrouver en cas de vol.

***Le marquage BICYCODE®** consiste à graver un numéro unique et standardisé sur le cadre de votre vélo, référencé dans un fichier national accessible en ligne.*

Ce marquage permet la restitution des vélos volés à leur propriétaire par les services de police/gendarmerie.

Le BICYCODE® est un des dispositifs reconnu par l'Etat pour la lutte contre le vol et le recel de vélos. Le marquage doit être visible et reconnaissable facilement grâce à un autocollant anti-corrosion bleu qui protège le cadre et met en valeur le numéro.

Vous pouvez faire graver votre vélo :

- à la **CASA du vélo**, 4 traverse du Barri, Garbejaire, Sophia Antipolis
- au **Point Accueil Vélo**, Place Guynemer, Antibes
- lors des manifestations Fête du Vélo, Dimanche en bord de mer....

Le gravage est assuré par l'association Choisir le Vélo.



Toutes les informations sur CASA du vélo et Point Accueil Vélo

: <http://www.choisirlevelo.org/casa-du-velo/> ↗

Renseignements :

<https://www.bicycode.eu/> ↗

contact@choisirlevelo.org

